



## PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024 – 20H30

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de novembre, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 26 octobre 2024

**Quorum** : 8

**Présents** : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; M. Laurent GIAUFFRET ; Marianne MASSON ; M. Maurice PETRE.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse FAYOLLE

**Absents excusés** ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Cédric FONT ; Mme. Elodie MARION ; Mme Noémie VILLARD.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 10 octobre 2024
  - Emprunt local commercial
  - Résultat appel d'offre « Cœur de village »
  - Devenir du nouvel appartement communal
  - Point chantier pôle sportif
  - Point chantier église
  - Point analyse eau des courtines
  - Questions diverses
- 

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal d'octobre. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

#### **EMPRUNT LOCAL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'acquisition du nouveau local communal en VEFA, rue de la mairie est terminée. Ce local comprend un appartement à l'étage et un local commercial au rez-de-chaussée. Il convient de transférer le local commercial au budget « activités commerciales ». Pour cela, il faut faire un emprunt de 110 000 euros sur ce budget. Monsieur le Maire présente les différentes offres qu'elle a reçu.

Il propose de retenir l'offre du crédit agricole sur 15 ans, pour un taux de 3,5%.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

#### **RESULTAT APPEL D'OFFRE CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle que le marché d'appel d'offre pour l'aménagement du cœur de village a été lancé.

Les offres reçues dépassent les estimations d'environ 100 000 €. Il n'est pas possible pour la commune d'accepter dans l'état.

Il va falloir revoir le chiffrage et discuter avec les entreprises pour arriver au montant de 250 000€ qui avait été estimé initialement.

La commune aura de nouvelles offres pour le mois de décembre ou bien le mois de janvier.

#### **DEVENIR DU NOUVEL APPARTEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la question s'est posée en réunion Maire/Adjoints de louer ou bien de vendre ce nouvel appartement au 1 rue de la mairie. Il demande donc au conseil municipal ce qu'ils en pensent.

Après de nombreuses discussions, il est décidé d'essayer de le vendre pour un montant de 286 000€. L'ensemble du conseil souhaite en reparler chaque mois afin de changer leur position si besoin.

#### **CHANTIER POLE SPORTIF**

L'esplanade et le parking du pôle sportif sont presque terminés.

#### **CHANTIER DE RENOVATION DE L'EGLISE**

Le chantier de l'église avance bien. Le CAD souhaite ouvrir l'église à la population le 8 décembre et le décorer avec des luminions.

#### **EAU DES COURTINES**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a eu un contrôle de l'ARS sur l'eau des courtines.

Suite à ce contrôle, la commune a désormais l'obligation de mettre des panneaux « eau non potable » sur les fontaines de la commune et doit voir pour raccorder les robinets des toilettes publiques à l'eau du Rhône.

#### **LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES**

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes a reçu une subvention pour lutter contre les déchets abandonnés. La CCMDL a décidé de reverser cette subvention aux communes (800 € par commune). Il convient de signer une convention pour cela.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la communauté de communes propose les services d'une secrétaire itinérante pour des missions de remplacement ou bien de renfort dans les secrétariats de mairie. La commune a déjà signé une convention avec la CCMDL pour bénéficier de ce service. Il convient de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2030. Le coût horaire de cette secrétaire itinérante est fixé à 32€.

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait avoir besoin des services de cette secrétaire itinérante et propose de signer cette subvention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu une subvention de 60 000€ pour l'aménagement du cœur de village
- La fabrik souhaite faire une représentation dans le cadre du festival « un mouton dans le ciel » de 2025. Elle demande la gratuité de la salle et une subvention de 800. Le conseil accepte de mettre à disposition la salle des fêtes mais refuse d'attribuer une subvention de 800€.

Fin de séance à 22h  
Affiché en mairie le 12 décembre 2024

Le Maire,  
**Benoit VERNAISON**